

Mairie du VII^e arrondissement de Paris

Discours de Madame le Maire

**Mariage de Jean d'Orléans et
Philomena de Tornos y Steinhart
Jeudi 19 mars 2009 à 16 h**

Mademoiselle Philomena de Tornos y Steinhart,

Monsieur Jean d'Orléans, Monseigneur,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille aujourd'hui à la Mairie du VII^e arrondissement pour y célébrer votre mariage.

Vous avez souhaité que je le célèbre moi-même. J'ai été très honorée par votre demande. Je vais vous faire une confidence : je l'ai trouvé très naturelle. Qui d'autre que le Ministre installé place Vendôme était mieux à même de marier Jean d'Orléans, duc de Vendôme ?

Habituellement, pour un mariage, il est d'usage d'évoquer en quelques mots l'histoire des familles des jeunes époux.

Aujourd'hui, c'est une chose impossible.

Comment pourrais-je « évoquer » l'histoire d'une famille qui, depuis plus de mille ans, est indissociable de l'histoire de la France ?

Cette histoire est celle de tous les Français. Il n'y a qu'une seule histoire de France, car il n'y a qu'une seule France, avec sa tradition, sa diversité et sa modernité.

Notre rencontre était improbable. Elle a pourtant lieu aujourd'hui dans cette mairie. Même si nos parcours sont différents, nous partageons les mêmes valeurs : la volonté de servir notre pays et ses habitants, la fidélité à nos convictions et à nos engagements. Nos histoires personnelles se retrouvent aujourd'hui dans celle de la France. Nos destins sont un peu liés désormais.

Votre union est un symbole important : celui de l'ouverture traditionnelle de notre pays vers le monde. Votre mariage est la rencontre de la France, de l'Autriche, de l'Espagne et de toute l'Europe. Vous connaissez mon attachement à l'Europe.

Depuis toujours vous vivez à l'heure internationale !

Mademoiselle de Tornos y Steinhart, votre passion à vous c'est le domaine de la mer, qu'il s'agisse de suivre les marins pêcheurs ou de vous lancer dans de grandes courses à travers les océans.

Monseigneur, vous parcourez le monde pour votre association *Gens de France* pour la défense et la promotion du patrimoine artistique et

culturel français, la protection de l'environnement dans ses dimensions matérielles, humaines et spirituelles, le développement de la francophonie et la promotion d'une économie plus humaine.

Vous avez construit votre union sur l'ouverture aux autres et sur la générosité. Ce sont des vertus précieuses que votre mariage ne fera que grandir.

Permettez-moi maintenant de passer à la célébration officielle du mariage.

L'huissier invite le public à se lever.

Tout d'abord, je vais vous donner lecture des articles du code civil qui règlementent les devoirs et les droits respectifs des époux.

Article 212

Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance.

Article 213

Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.

Article 214

Si les conventions matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du mariage, ils y contribuent à proportion de leurs facultés respectives.

Article 215

Les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie.

Article 371-1

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité.

Temps d'arrêt.

Je dois maintenant m'assurer de votre futur régime matrimonial.

Confirmez-vous qu'un contrat de mariage a été reçu par M^e Corpechot, notaire à Paris ?

Réponse positive des époux.

Merci. Le moment est donc venu pour moi de recueillir votre consentement.

Monsieur Jean d'Orléans,

Consentez-vous à prendre pour épouse

Mademoiselle Maria Philomena de Tornos ?

Réponse positive

Mademoiselle Maria Philomena de Tornos

Consentez-vous à prendre pour époux

Monsieur Jean d'Orléans ?

Réponse positive

AU NOM DE LA LOI,

JE VOUS DÉCLARE UNIS PAR LE MARIAGE.

Applaudissements.

L'huissier fait part au public de la lecture de l'acte. L'agent de l'état civil donne lecture de l'acte.

L'huissier invite les époux, puis les témoins et ensuite le Maire à signer les deux actes.

Avant de vous remettre votre livret de famille, je suis heureuse d'être la première à vous souhaiter une vie pleine de bonheurs, de santé et de paix.

Permettez-moi également de féliciter vos témoins.

Vous devez être impatients de saluer et d'embrasser à votre tour les nouveaux époux.

Je vous invite donc sans plus attendre à profiter du jardin de notre bel Hôtel de Villars.

Merci.

Remise du livret de famille aux époux.